



COMPTE D'AUTRUI ET COMPTE PROPRE: QUAND LE TRANSPORT PUBLIC EST UNE ACTIVITE SECONDAIRE

Jean Pierre DECURE

La mise en oeuvre d'une nouvelle chaîne informatique d'exploitation de l'enquête sur l'utilisation des véhicules de transports routiers de marchandises (*) au début de l'année 1990 a eu entre autres conséquences, de modifier la répartition du compte d'autrui et du compte propre dans les statistiques de transports routiers de marchandises. On expose ci-dessous les raisons de cette modification, qui recouvre en fait une amélioration de la qualité de l'enquête, et ses premiers résultats chiffrés.

Une amélioration de la qualité

La modernisation de la saisie, ont permis d'améliorer le suivi des questionnaires et la qualité des réponses. Les informations recueillies sont vérifiées à l'aide de tables, de distanciers, du Minitel, de coups de téléphones, pour obtenir ou vérifier des données manquantes, des précisions, etc...

Dans l'enquête, ce n'est pas toujours l'activité professionnelle du propriétaire du véhicule enquêté qui est retenue, mais celle de l'utilisateur (cas de la location); c'est donc celle-ci que l'on s'attache à déterminer, lorsque le propriétaire n'est pas l'utilisateur. Dans ce cas, les trafics réalisés par le véhicule enquêté sont codés en fonction de la seule activité de l'utilisateur, quelle que soit l'activité du propriétaire.

Le numéro SIREN, de mieux en mieux renseigné dans le Fichier Central des Automobiles (qui sert de base de sondage pour l'enquête), ou mieux connu par l'utilisateur, permet de déterminer plus facilement l'activité principale exercée (code A.P.E.) du propriétaire du véhicule, et donc d'affiner le partage entre le compte d'autrui et le compte propre.

La mise en évidence du transport professionnel effectué à titre secondaire

Ainsi se trouve mise en évidence la part de trafic pour compte d'autrui effectuée par des entreprises dont l'activité principale n'est pas le transport. Le transport effectué sous ce régime peut être appelé **transport au C.A.secondaire**.

Trois classes de transports routiers de marchandises peuvent alors être décrites:

- le transport pour **compte d'autrui "pur"**, c'est-à-dire le transport public effectué par des entreprises dont l'activité principale est le transport;

- le transport pour **compte propre**, c'est-à-dire le transport privé effectué par des entreprises dont l'activité principale n'est généralement pas le transport; mais il faut préciser qu'une entreprise ayant pour activité principale le transport, associée à une autre activité, peut parfaitement faire du transport pour compte propre dans le cadre de cette activité secondaire;

- le **transport au C.A. secondaire**, c'est-à-dire le transport public effectué par des entreprises dont l'activité principale n'est pas le transport.

TRANSPORT ROUTIER

Ces trois classes peuvent être combinées avec l'existence ou non de la **location**. Mais la prise en compte de la location s'avère parfois délicate, car le questionnaire, initialement envoyé au propriétaire du véhicule, doit ensuite être transmis au locataire, utilisateur du véhicule, et rempli par celui-ci. Il s'ensuit des allers-retours qui ne facilitent pas la gestion de l'enquête.

**Le transport public
activité
secondaire :
11 % des t.km**

Les tableaux ci-dessous montrent l'importance du transport mixte révélé dans les résultats de l'enquête de 1990. Ce type de trafic, mal saisi avant 1990, était auparavant regroupé dans la plupart des cas avec le transport pour compte propre. Désormais il faudra inclure ce trafic dans le compte d'autrui. La part du transport pour compte d'autrui se trouve ainsi renforcée. Il s'ensuit évidemment une rupture des séries statistiques qui vont devoir être rétropolées, afin d'être en mesure d'étudier les évolutions dans le temps. ■

**Répartition du trafic intérieur
selon la profession de l'utilisateur**

Profession de l'utilisateur	Tonnes		Tonnes-kilomètres	
	1989	1990	1989	1990
Compte d'autrui pur	38%	37%	64%	64%
Compte propre	61%	46%	35%	25%
Mixte	1%	17%	1%	11%
Ensemble	100%	100%	100%	100%

**Répartition du trafic international
selon la profession de l'utilisateur**

Profession de l'utilisateur	Tonnes		Tonnes-kilomètres	
	1989	1990	1989	1990
Compte d'autrui pur	81%	82%	88%	89%
Compte propre	19%	10%	12%	5%
Mixte	ε	8%	ε	6%
Ensemble	100%	100%	100%	100%

(*) L'enquête sur l'utilisation des véhicules de transports routiers de marchandises (T.R.M.) est effectuée en permanence par l'O.E.S.T. en application d'une Directive communautaire (Directive n° 78-546 et son extension).

On peut ainsi estimer le trafic, tant professionnel que privé, réalisé par les véhicules utilitaires porteurs (camions, remorques, semi-remorques) immatriculés en France, d'au moins 3 tonnes de charge utile et de moins de 15 ans d'âge.

Par agrégation des résultats nationaux, on dispose au niveau communautaire de résultats harmonisés pour chacun des Etats membres et pour l'ensemble de la Communauté européenne. Les résultats concernant la France sont régulièrement publiés par l'O.E.S.T., soit de façon détaillée dans sa brochure annuelle, soit par interrogations de la banque de données SITRAM, soit sous forme de résultats partiels dans les Notes de Synthèse.